



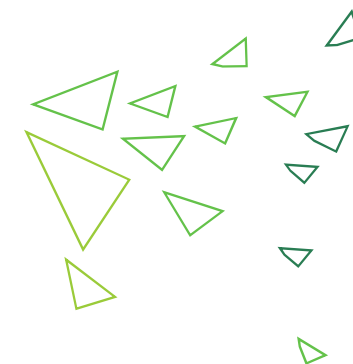
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Salle Edith Piaf – Mulsanne – Le 27 Avril 2024



Le Président

- Rapport Moral
- Validation du compte rendu de l'AG 2023



OUVERTURE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CALENDRIER 2024-2025

Vincent OZANGE



Ouverture Anticipée du Sanglier

Mardi 1^{er}/08/2024 avec formalités

Jeudi 15/08/2024 sans formalité



Ouverture Générale de la chasse

Dimanche 29/09/2024



Fermeture Anticipée

Lièvre - Perdrix

Dimanche 15/12/2024

Perdrix Rouges pour les Chasses à caractère Commercial : Vendredi 28/02/2025



Fermeture Anticipée

Faisan

Faisan Commun pour les GIC & hors GIC : Mercredi 15/01/2025

Faisan Commun pour les Chasses à caractère Commercial : Vendredi 28/02/2025

Faisan Vénéré : Vendredi 28/02/2025



Fermeture Générale de la chasse

Vendredi 28 février 2025

Sanglier : lundi 31/03/2025

TARIF 2024-2025

aucune modification tarifaire



AFFILIATION PLAN DE CHASSE & GESTION : 65 €

- TARIFS BRACELETS :

Chevreuil ou Daim : 30 €

Grands animaux CEM : 165 €

Grands animaux CEF/JCB : 140 €

Bracelets enclos chevreuil : 30 €

Bracelets enclos grand cervidé : 50 €

- FRAIS ENVOI BRACELETS : 10 €



TARIF PERMIS

- Timbre Fédéral : 65 €

- Timbre Temporaire 9 Jours : 30 €

- Timbre Temporaire 3 Jours : 15 €

- Timbre Fédéral « Nouveau chasseur » : 30 €

- Timbre annuel Grand Gibier : 40 €

- Timbre Temporaire 9 Jours Grand Gibier : 30 €

- Timbre Temporaire 3 Jours Grand Gibier : 25 €



CONTRAT DE GARDERIE

Réserve de chasse fédérale : 65 € quelle que soit la superficie

- Jusqu'à 20 Ha : 80 €

- De 21 à 50 Ha : 105 € ou 85 € avec Garde Particulier

- De 51 à 100 Ha : 135 € ou 109 € avec Garde Particulier

- De 101 à 200 Ha : 165 € ou 133 € avec Garde Particulier

**- Au-delà de 200 Ha : 0,50 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 €
0,40 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 € avec
Garde Particulier**



L'ASSURANCE ORGANISATEUR DE CHASSE N'EXISTE PLUS AVEC LE CONTRAT DE GARDERIE.

Pensez à vous assurer !!!!!

SUBVENTIONS ACCORDÉES

(sous contrat de services)

aucune modification tarifaire

- Aménagements de territoires :

Agrainoir Petit Gibier : 4,60 €

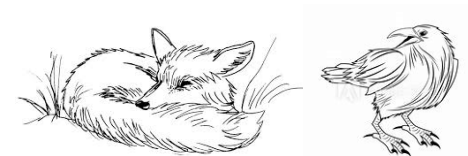
Point d'eau : 3,00 €

Culture Petit Gibier : 130 €/ha avec un maximum de 1% de la superficie gardée

Lâcher d'oiseaux :
3 € par oiseau (faisans-perdrix)

Réserves Refuges :
1,50 €/ha minimum 10% de la superficie gardée

- Aide à la régulation des ESOD :
Pas de changement N-1





M. Jean-Pierre VOGEL

Expert-Comptable



COMPTES ARRÊTÉS au 30 Juin 2023



BILAN COMPTABLE au 30 juin 2023

ACTIF	30/06/2023	30/06/2022	PASSIF	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations Nettes	1 382 666	1 527 474	Fonds propres	2 506 893	2 980 531
Stock	27 713	24 048	Résultat	239 185	-473 638
Créances	53 279	62 809	Provisions retraite	298 156	356 275
Charges Constatées d'avance	86 849	95 287	Fonds dédiés Eco contribution	1 809	0
Disponibilités- Placements	2 129 403	2 047 334	Emprunts	16 039	42 102
			Dettes fournisseurs et sociales	426 415	665 154
			Produits Constatés d'Avance	191 413	186 528
TOTAL	<u>3 679 910</u>	3 756 952	TOTAL	<u>3 679 910</u>	3 756 952

RÉSULTAT au 30 juin 2023 - Produits

PRODUITS	30/06/2023	30/06/2022	Variation
Taxes Plan Chasse Bracelets Matière	649 436	537 756	111 680
Timbres Départementaux Grand Gibier	156 900	149 075	7 825
Ventes (pièges, agrainoirs, panneaux sécurité...)	64 649	44 985	19 664
Contrats de services,	115 058	103 724	11 334
Fonds Dédiés Biodiversité	41 985	34 992	6 993
Adhésions Territoriales	152 586	157 059	-4 473
Quote part reversée par l'Etat	42 488	43 592	-1 104
Timbres Validations	875 750	873 521	2 229
Autres produits (frais dossiers, Assurance GU,...)	173 226	164 604	8 622
Reprise provision retraite	58 119	0	58 119
Plan resilience	152 837	0	152 837
Péréquation réforme, Compensation permis	99 407	107 374	-7 967
Produits financiers	20 626	13 449	7 177
Conventions Diverses	31 322	33 422	-2 100
Produits exceptionnels	0	213	-213
Total Produits	2 634 389	2 263 766	370 623
Fonds Dédiés Report	3 102	20 059	-16 957
TOTAL PRODUITS	2 637 491	2 283 824	353 667

RÉSULTAT au 30 juin 2023 - Charges

CHARGES	30/06/2023	30/06/2022	Variation
Achats (pièges, agrainoirs,...)	62 246	43 693	18 553
Clotures électriques	8 704	10 364	-1 659
Indemnisations Dégâts	436 238	844 110	-407 872
Charges Externes	467 962	441 529	26 433
Impôts et Taxes	70 917	65 977	4 940
Salaires & Charges Sociales	1 017 816	956 162	61 654
Amortissements - Provisions retraite	154 454	203 468	-49 014
Autres Charges (Subventions)	103 898	115 960	-12 062
Charges financières	115	255	-140
Charges exceptionnelles	15	418	-403
Charges Contributions Financières, Péréquation Reforme et EcoContribution	74 132	75 527	-1 395
Total Charges	2 396 497	2 757 462	-360 965
Fonds Dédiés Engagement à réaliser	1 809	0	1 809
TOTAL CHARGES	2 398 307	2 757 462	-359 156

Synthèse RÉSULTAT au 30 juin 2023

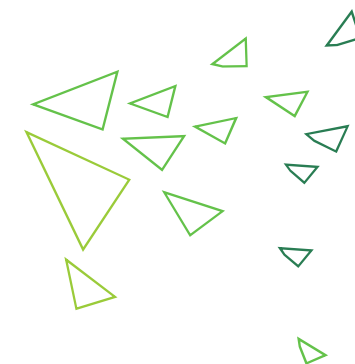
<u>30/06/2023</u>	GENERAL	DEGATS	ECO CONTRIBUTION	TOTAL
PRODUITS	1 529 570 €	1 009 349 €	98 572 €	2 637 491 €
CHARGES	1 363 882 €	945 719 €	88 706 €	2 398 307 €
RESULTAT	165 688 €	63 630 €	9 866 €	239 185 €

<u>30/06/2022</u>	GENERAL	DEGATS	ECO CONTRIBUTION	TOTAL
PRODUITS	1 441 488 €	732 405 €	109 932 €	2 283 825 €
CHARGES	1 288 169 €	1 324 981 €	144 313 €	2 757 463 €
RESULTAT	153 319 €	- 592 576 €	- 34 381 €	473 637 €

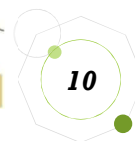


Mme Sylvie LESTIC

Commissaire aux comptes



COMPTES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2023





APPROBATION DES COMPTES 2022- 2023

Le Président

Approbation des comptes 2022/2023 ?

Affectation du résultat au 30/06/2023 en « report à nouveau » pour 239 185 € ?



M. Jean-Pierre VOGEL

Expert-Comptable



BUDGET PREVISIONNEL

2024-2025



- AUCUNE AUGMENTATION
TARIFAIRE
- BAISSSE -86 % CONTRIBUTION
TERRITORIALE



BUDGET PREVISIONNEL 2024 – 2025

CHARGES	2024-2025	2023-2024	RESSOURCES	2024-2025	2023-2024
Achats (pièges, agrainoirs...)	65 500	52 250	Ventes (pièges, agrainoirs)	72 650	49 300
Indemnisations degats	600 000	800 000	Contrats de services	115 000	79 600
Clotures électriques	15 000	15 000	Contribution Territoriale	46 000	323 000
Plan de chasse GG & PG	32 100	31 500	Adhésions Territoriales	150 150	156 700
Charges Externes	465 400	465 000	Aide Convention Pluriannuelle	238 800	0
Impôts et taxes	66 550	70 000	Quote part reversée par l'Etat	42 000	42 100
Salaire et Charges Sociales	975 800	943 000	Timbres Validations	1 004 353	1 019 500
Amortissements	160 300	154 000	Taxe plan chasse - Bracelets	661 890	578 800
Dot. Provision Retraite	30 000	15 000	Autres Produits	188 065	167 628
Subventions - Autres charges	190 550	180 600	Péréquation reforme	99 300	107 672
Intérêts sur emprunt	5 000	50	Produits Financiers	71 900	12 500
Charges exceptionnelles	500	500	Convention diverses comptage	30 000	20 000
			Produits Exceptionnels	12 000	20 100
Total	2 606 700	2 726 900	Total	2 732 108	2 576 900
Budget Excedentaire/Déficitaire	125 408	-150 000			



APPROBATION BUDGET

2024- 2025

Le Président

Approbation du budget 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ?

FILM

De la Formation à l'examen du permis de chasser



PROPOSITIONS DES MODIFICATIONS SDGC 2021-2027

Yvon MERCIER



1^{ère} PROPOSITION



- Plan Gestion Sanglier : p42

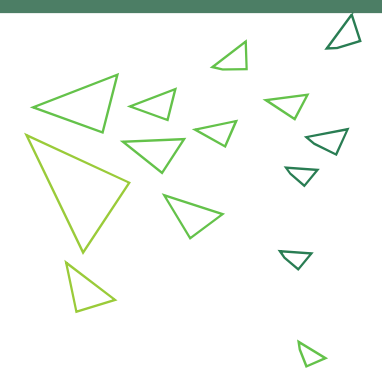
Suivi de la population : afin de respecter les engagements pris par le monde de la chasse au niveau national, il est institué un Plan de Gestion Cynégétique pour l'espèce « sanglier » dans le département. Ainsi tout détenteur d'un droit de chasse qui souhaite chasser le sanglier devra être adhérent territorial en tant que demandeur de plan de chasse petit ou grand gibier ou de plan de gestion cynégétique « sanglier ».

Chaque détenteur de droit de chasse dispose alors d'un accès personnel au site internet de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe et doit, dans les 48 heures qui suivent les prélèvements, déclarer ceux-ci.

Gestion de l'espèce : La chasse est l'outil principal de régulation de l'espèce. Néanmoins certaines situations nécessitent la mise en place de moyens complémentaires, il en va ainsi notamment dans les secteurs classés en points noirs et dont la liste est actualisée tous les ans selon une méthodologie définie en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Conformément à l'Arrêté du 02 novembre 2020 relatif au piégeage du sanglier ; lorsque la pratique de la chasse ou la régulation avec des armes à feu semble difficile à mettre en place, des opérations pourront être organisées sous l'égide de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe.

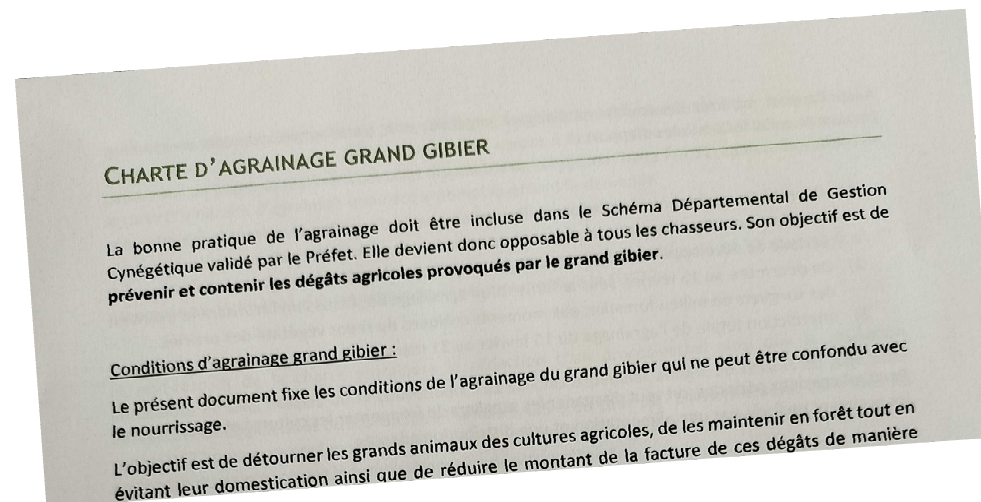
2^{ème} PROPOSITION



- Modification de la charte d'agrainage : Annexe

L'agrainage sera **réalisé au maximum 2 jours par semaine** soit les :

Et ne pourra dépasser 50 kilogrammes par tranche de 100 hectares boisés et par semaine.



3^{ème} PROPOSITION



• La recherche au sang du grand gibier blessé : p 80

Outil de gestion de la grande faune, la recherche du grand gibier blessé fait partie de l'éthique du chasseur de grand gibier.

La recherche au sang des animaux soumis à plan de chasse ou plan de gestion est une discipline qui demande beaucoup d'efforts et d'abnégation, des connaissances profondes de la morphologie et de l'éthologie du grand gibier, une parfaite connaissance de l'esprit de la chasse liée à une grande prudence dans les actes et enfin une harmonie totale du maître avec son chien de sang.

Ce sont des associations agréées (l'UNUCR notamment) qui organisent et développent cette activité de recherche du grand gibier blessé dans le département.

Les conducteurs agréés de ces associations sont autorisés à rechercher les animaux blessés toute l'année sous réserve du respect des dispositions réglementaires.

Les conducteurs agréés pourront être munis d'une arme et accompagnés d'un chasseur armé sous la responsabilité du conducteur.

Les conducteurs devront être en mesure de présenter aux autorités compétentes leur permis de chasser validé pour le département de la Sarthe, ainsi que la carte de conducteur agréé.

Si l'animal retrouvé est soumis à plan de chasse il devra être muni sur les lieux mêmes de sa capture, et avant tout transport, du dispositif de marquage réglementaire du lieu du tir initial.

Les conducteurs agréés par ces associations sont autorisés à rechercher en tout temps les animaux blessés par accident de la route ou manifestation malades ou diminués, après avoir informé un agent assermenté.

Un titulaire de droit de chasse ne peut s'opposer à l'exercice d'une recherche au sang menée par un conducteur agréé qui traverse son territoire, quand bien même ce dernier n'a pas été en mesure de le tenir informé préalablement. Ceci étant, dans la mesure du possible, il convient que les différents propriétaires ou ayant-droits soient avertis au plus tôt.

4^{ème} PROPOSITION

- La Sécurité : p 88

REGLEMENTATION

Réécrire l'écriture exacte de l'arrêté d'octobre 2020

Tout organisateur d'une action collective de chasse à tir au grand gibier appose des panneaux de signalisation temporaire sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques pour signaler les entrées principales de la zone de chasse. L'apposition des panneaux est réalisée, avant tout commencement effectif de l'action de chasse considérée, le jour même. Le retrait des panneaux intervient le même jour, une fois l'action de chasse terminée.

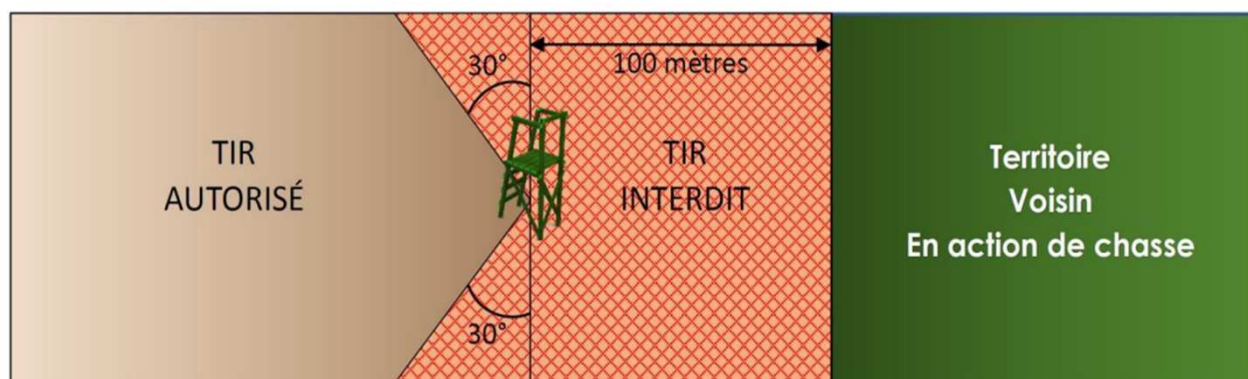


5^{ème} PROPOSITION

- La Rattente : p 89

PRÉCONISATION

La pratique de la rattente qui consiste à attendre le gibier dérangé par une action de chasse collective d'un territoire riverain peut être considérée comme source potentielle d'accidents. Elle est donc à proscrire dans un cadre de sécurité. Ainsi, il est conseillé de se poster sur un rehausseur dont le plancher se trouve au minimum à 1 mètre du sol.



DECLARATION DE PRELEVEMENT

Vincent OZANGE

SUPPRESSION DES CARTES PAPIER DE PRELEVEMENT AU PROFIL D'UNE SAISIE DEMATERIALISEE VIA LE SITE DE LA FEDERATION

	CARTE DE PRELEVEMENT CERF SAISON 2023 - 2024	CM1	UG N° UG 20a UG 20a BRACELET N° 16005  *16005*
	ANDRE DANIEL LE FOUILLET 72220 ECOMMOY		
Date de tir : <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Age : Adulte <input type="checkbox"/> Jeune <input type="checkbox"/>	Téléphone conducteurs de chiens de sang	
Sexe : Mâle <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/>	Poids non vidé : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Kilos	AHIER Richard (délégué UNUCR 72) 06 07 52 01 44	
Arme utilisée : Arc <input type="checkbox"/> Balle <input type="checkbox"/>		BELHAFAF Anaïs 07 85 59 31 48 BÖHLE Caroline 06 87 52 16 73	
		DELANGLE Frédéric 06 03 53 14 25 DELARUE J-Noël 07 83 91 92 69	
		DESCHAMPS Emmanuel 06 83 85 78 54 GODEFROY Vincent 07 82 87 15 83	
		GUEDE Mickaël 06 09 24 59 67 GUYOT Laurent 06 87 82 70 14	
		LECORCHE Philippe 06 74 33 11 80 LELIEVRE Xavier 06 85 17 93 35	
		LEMOINE Nicolas 06 15 58 06 76 MARCHAND Anthony 06 07 36 65 65	
		SIONNEAU Sébastien 06 88 70 21 67 VIVET Robert 06 22 71 55 72	
<small>Ce document doit être dûment rempli pour chaque animal prélevé et retourné dans les 48 heures</small>	<small>Etat sanitaire : Si vous constatez des signes anormaux (diarrhée, organes anormaux...), contactez le correspondant du réseau SAGIR à la Fédération au 02 43 82 21 46 ou Y. MERCIER au 06 82 03 53 35</small>	Signature	

DECLARATION DE PRELEVEMENT

Vincent OZANGE

The screenshot shows the website interface for the Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe. At the top, there is a navigation menu with links for ACCUEIL, LA FEDERATION, CHASSE EN SARTHE, FORMATIONS, ACTUALITES, and BREVETISTE. The main banner features a large image of birds in flight and a central text box titled 'PROLONGATION CHASSE DU SANGLIER 1er Avril - 31 Mai 2024'. Below the banner, there are three news cards: 'PROLONGATION CHASSE DU SANGLIER 1er Avril - 31 Mai 2024', 'RÉUNIONS PLAN CHASSE 2024-2025 PETIT ET GRAND GIBIER', and 'NOUVELLE CAMPAGNE TV FNC'. A blue speech bubble on the right points to the 'Espace Adhérent' button on the banner.

Cliquer sur
ESPACE
ADHERENT

DECLARATION DE PRELEVEMENT

Vincent OZANGE



Vous allez accéder à l'Espace Adhérents de votre fédération dès que vous vous serez identifié au moyen du code utilisateur et du mot de passe que vous avez reçus.

Cet espace est réservé aux responsables de territoire de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe.

Il est conçu pour faciliter les échanges avec la fédération et vous permettre, de manière interactive, de saisir des données que vous devez jusqu'à présent envoyer par courrier, et d'obtenir dynamiquement des graphiques et des états concernant ces données.

Bonne navigation.

Se connecter

Identifiant 72042012

Mot de passe *****

Connexion

Vous avez oublié votre mot de passe Cliquez ici

Ajoute votre matricule
présent sur l'arrêté
préfectoral et votre mot
de passe

DECLARATION DE PRELEVEMENT

Vincent OZANGE

ONGLET

Saisie

Prélèvement Plan de
chasse

Espace Adhérents FDC 72

Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe

72DU2012 / GOUPILLE PATRICK
Saison 2024 - 2023

Se déconnecter

Accueil Saisie Editions Vos règlements Circulaires Documents Votre compte

Prélèvements Plan de chasse

Demande de PDC Grand Gibier

Demande de PDC Petit Gibier

Tableau journalier

Informations départementales

INVITATION Nous vous attendons nombreux à l'Assemblée Générale de votre Fédération, le samedi 27 avril prochain à la salle des fêtes "Edith Piaf" de Mulsanne des 8h30. Nous aurons le plaisir d'échanger avec notre invité, Richard Sur Terre. Les Membres du Conseil d'Administration

Informations secteur d'administrateur

Votre technicien

HUBERT RAVNALD
06.82.31.05.62
r.hubert@fdc-sarthe.com

Mes administrateurs

DECLARATION DE PRELEVEMENT

Vincent OZANGE

Espace Adhérents FDC 72

Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe

Menu: Accueil | Saisie | Editions | Vos règlements | Circulaires | Documents | Votre compte

Espèce	Catégorie	Bracelet	NR	Date de tir	Sexe	Age	Poids non vidé
Elaphe	CM1	16068	<input type="checkbox"/>				
vreuil	CHI	1751	<input checked="" type="checkbox"/>	11/02/2024	M	A	28
vreuil	CHI	1752	<input type="checkbox"/>	25/02/2024	M	A	0
vreuil	CHI	1753	<input checked="" type="checkbox"/>	28/01/2024	M	A	26
vreuil	CHI	1754	<input checked="" type="checkbox"/>	21/01/2024	F	J	15
vreuil	CHI	1755	<input checked="" type="checkbox"/>	28/01/2024	M	A	28
vreuil	CHI	1756	<input type="checkbox"/>	21/01/2024	F	A	23
vreuil	CHI	1757	<input type="checkbox"/>	21/01/2024	M	J	18
vreuil	CHI	1758	<input type="checkbox"/>	10/12/2023	F	A	22
vreuil	CHI	1759	<input checked="" type="checkbox"/>	29/10/2023	M	J	12

Rechercher par catégorie et numéro de bracelet (exemple CHI 103) : **Rechercher**

Erreur de saisie, vous bénéficiez de 48 heures pour pouvoir corriger. Passé ce délai, veuillez contacter la fédération.

Carte de prélèvement

Espèce: Cerf Elaphe
Catégorie: CM1
Numéro du bracelet: 16068
Bracelet non réalisé:
Date de tir: (JJ/MM/AAAA)
Sexe: Mâle Femelle
Age: Adulte Jeune
Poids non vidé: kilos
Poids vidé: kilos
Type de projectile: Balle Plomb Flèche Vénène

Puis COMPLETEZ

La carte de
prélèvement en ligne

SELECTIONNEZ VOTRE
BRACELET

Attention au numéro de
bracelet

J'AIME LA NATURE PROPRE

Pierre-Louis CHEVREAU

En quelques chiffres ...

507 Participants :

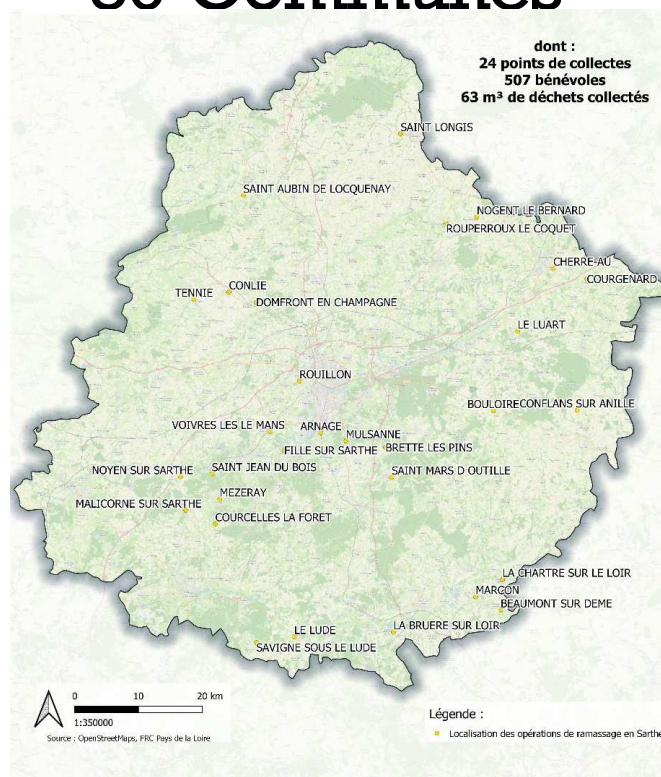
49 enfants

97 lycéens

361 adultes



30 Communes



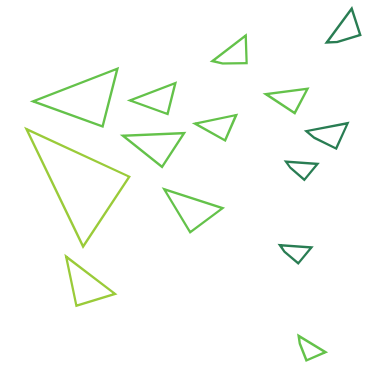
dont :
24 points de collectes
507 bénévoles
63 m³ de déchets collectés

63 m³ de déchets collectés





Consacré à la
chasse et la
ruralité



M. Richard Sur Terre



Richard sur Terre



VŒUX – QUESTIONS (Association – GIC – Chasseurs)

Le Président

Association Petit Gibier :

Ouverture du blaireau anticipée au 15/05.

Maintien en l'état du paragraphe 3 du SDGC concernant la gestion du faisan commun.

SOCIETE DE TENNIE, Serge THIBAUT :

Modification dans le SDGC de la chasse collective à 3 chasseurs (actuellement 2),

Imposer aux communes voisines des GIC le prélèvement des faisans munis d'un poncho,

Demande le bracelet de cerf indifférencié valable sur 3 ans

L'ADEVST 72:

Nous souhaitons une période complémentaire pour chasser le blaireau par la pratique de la Vénérie Sous Terre à partir du 8 juin 2025 jusqu'au 30 juin.

Pour la saison suivante, du 1^{er} juillet 2025 à l'ouverture générale de la chasse.

Ensuite, de l'ouverture générale de la chasse jusqu'au 15 janvier 2026.

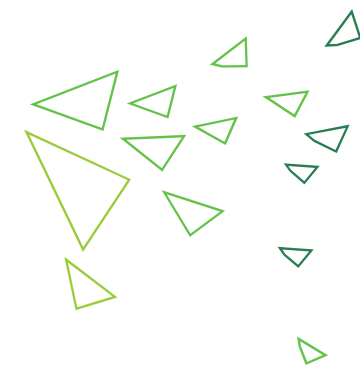
Bernard SAVIGNY :

Possibilité de déterrer toute l'année,



Marc SÉVERAC

**Direction Départementale des
Territoires**



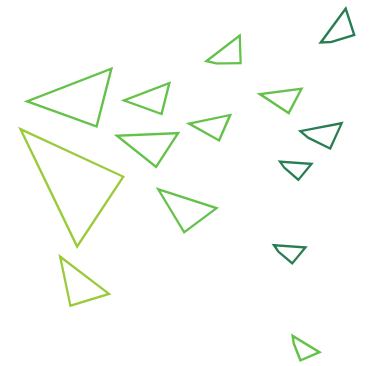
**Directeur de
la DDT**





Le Président

Remerciements



CLOTURE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Salle Edith Piaf – Mulsanne – Le 27 Avril 2024